



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique que la FSU continue de combattre, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics dans le cadre du paritarisme a été entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant sur la stratégie, en les aidant dans leurs démarches, en accompagnant les recours, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE STATUT

Quels que soient nos métiers, nous sommes toutes et tous des cadres A de la Fonction publique, concepteurs de nos pratiques. Notre statut garantit notre liberté pédagogique, notre autonomie professionnelle. Désormais, les CAPA ne sont plus par corps ou métier : la CAPA que vous allez élire regroupe tous les personnels du second degré et les PsyEN du premier degré. Les commissaires paritaires de la FSU y défendront vos droits.

VOTRE CARRIÈRE

Les promotions (avancement d'échelon, hors classe, classe exceptionnelle) obéissent à des règles que les représentant·es élu·es de la FSU discutent, font évoluer et font respecter, dans l'intérêt de toutes et tous. Grâce à leur nombre et leur expérience, ils et elles sont en mesure de peser pour faire valoir les droits des collègues qui les sollicitent en intervenant directement auprès de l'administration.

VOS MUTATIONS

Certes, les CAPA n'examinent plus toutes les demandes de mutations mais les commissaires paritaires de la FSU savent comment fonctionne ce système complexe. Vous pouvez à tout moment les contacter pour bien faire vos vœux et surtout pour vérifier que tous les points auxquels vous avez droit ont bien été comptés, étape cruciale. Ils et elles savent aussi soutenir vos recours.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Nos métiers sont difficiles et nos conditions de travail se dégradent mais nous pouvons agir pour faire respecter nos droits, pour améliorer les conditions d'exercice. Les élu·es FSU jouent pleinement leur rôle, à vos côtés dans les établissements. Être sur le terrain, alerter, proposer des solutions, défendre les collègues au quotidien... c'est notre conception du syndicalisme.

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU





DANS LES ACADÉMIES

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements, les écoles et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CAP

Commission Administrative Paritaire

Malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CAPA conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les avis de rendez-vous de carrière ou les refus de temps partiel peuvent y être contestés par exemple. Aussi, les conseils de discipline se déroulent dans le cadre des CAPA. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

ÉLUE DU SNES-FSU elle témoigne



Quand un-e collègue fait appel à moi pour sa carrière, je réponds à ses questions et lui explique ce qu'on peut lui imposer et ce qu'il ou elle peut refuser. Je préviens des délais et des possibilités de recours. Je l'aide pour rédiger sa demande et la défends auprès du rectorat. Notre expertise est reconnue de tous y compris de l'administration.

Cécile Dupuis

ÉLUE DU SNEP-FSU elle témoigne



En amont des demandes de mutation Intra, nous organisons des stages et répondons aux questions des collègues sur la base de notre connaissance du terrain et de notre expertise. Nous pouvons guider les collègues pour leur éviter les erreurs et mettre un maximum de chances de leur côté. Nous accompagnons tous les collègues qui nous sollicitent pour un recours.

Magalie Barrat

ÉLU DU SNUPEP-FSU il témoigne



Lors des CAPA, nous étudions les recours sur l'avis final rectrice issu du rendez-vous de carrière. Il y a souvent une distorsion entre les items, les avis suite à l'inspection et l'avis final. Nous obtenons souvent des modifications afin que les collègues aient une évolution plus rapide dans leur carrière notamment pour le 9e échelon et son avis pérenne.

Olivier Maratrat

ÉLU DU SNUIPP-FSU il témoigne



En tant qu'élu-es nous accompagnons les PsyEN-EDA face à une administration qui méconnaît leur spécificité : promotion, mutation, frais de déplacement, double carrière... notre priorité est l'amélioration des conditions de travail. Nous veillons à ce que les textes qui protègent les psyEN soient appliqués dans leur intégralité.

Philippe Lacaze

ÉLU DU SNESUP-FSU il témoigne



Mon rôle d'élu débute dans les établissements pour accompagner les collègues dans leur rendez-vous de carrière puis dans la phase de recours face à une administration méconnaissant les statuts PRAG/PRCE. En CAPA j'interviens pour demander la mise en corrélation de l'appréciation finale avec les items de l'évaluation, obtenant ainsi des changements d'avis.

Christophe Gentil



ENGAGÉ-ES POUR LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER

